



Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse :	23.12.2021
Titre du projet du marché	Construction d'un nouvel EMS Résidence Grande-Fontaine à Bex (ingénieur électricien)
Forme / genre de mise en concurrence	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
ID du projet	231226
N° de la publication SIMAP	1235971
Date de publication SIMAP	16.12.2021
Adjudicateur	Fondation des Maisons de Retraites du District d'Aigle. Résidence Grande-Fontaine
Organisateur	counson architectes, à l'attention de Bertrand Counson, Rue Delaféchère 14, 1260 Nyon, Suisse, Téléphone: +41 22 362 79 48, Fax: -, E-mail: etude@counson-architecte.ch
Inscription	Sur SIMAP, pas de délai
Visite	Pas de visite prévue
Questions	14.01.2022 Seules les questions posées par écrit par le biais de SIMAP.CH sont recevables.
Rendu documents	21.02.2022 à 17h00 Seules les offres, (enveloppes 1 et 2) sous pli fermé, arrivées à l'adresse de l'organisateur, dans les délais, datées et signées, seront prises en considération. Les offres reçues après le délai seront exclues de la procédure d'adjudication. Le cachet postal ne fait pas foi. L'offre doit être déposée dans deux enveloppes séparées (1 exemplaire papier) : L'enveloppe 1 contiendra l'offre qualitative et l'enveloppe 2 contiendra l'offre d'honoraires. L'offre qualitative doit également être transmise en format PDF et sur clé USB.
Rendu maquette	Pas de maquette à rendre.
Type de procédure	Procédure ouverte non-soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux
Genre de prestations / type de mandats	CPV: 71300000 - Services d'ingénierie Code des frais de construction (CFC): 293 - Ingénieur électricien Un mandataire individuel est envisagé.
Description détaillée des prestations / du projet	Mandat complet de prestations d'ingénieur électricien. Les prestations se réfèrent aux phases définies dans le règlement SIA 108.
Communauté de mandataires	Non admise.
Sous-traitance	Non admise.
Mandataires préimpliqués	Un prestataire externe a été sollicité préalablement à l'appel d'offres afin de formuler des renseignements marginaux lors de l'élaboration du cahier des charges. Il est autorisé à participer à l'appel d'offres. Le nom du bureau n'est pas indiqué.
Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts	M. Philippe Grobety, Ingénieur Géomètre, Président du comité de Direction, Fondation des Maisons de Retraite du district d'Aigle M. Thierry Michel Directeur, EMS « Résidence Grande-Fontaine » Mme Sandrine Moeschling Architecte, membre comité de Direction, Fondation des Maisons de Retraite du district d'Aigle M. Bertrand Counson Architecte, Counson architectes M. Laurent Bieler Architecte, Counson architectes
Conditions de participation	<ul style="list-style-type: none">• Disposer de la capacité suffisante sur les plans financiers et/ou économiques pour l'exécution de l'ouvrage• Fournir l'attestation sur l'honneur

Critères d'aptitude

- Avoir les compétences requises pour les prestations d'ingénieur électrique selon SIA 108 2020
- Être titulaire d'un diplôme d'ingénieur électrique délivré soit par l'une des Ecoles Polytechniques Fédérales suisses (EPF), soit par l'une des Hautes Ecoles Spécialisées suisses (HES ou ETS) ou d'un diplôme jugé équivalent
- Être inscrit au Registre suisse des architectes et ingénieurs, REG, au niveau A ou B (le niveau C étant exclu).

Critères d'adjudication / de sélection

1. Prix 30 % (méthode linéaire)
2. Organisation pour l'exécution du marché 33 %
3. Qualités techniques de l'offre 10 %
4. Organisation de base du candidat ou du soumissionnaire 13 %
5. Références 14 %

Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5

Indemnités / prix :

Pas d'indemnités

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :**Qualités de l'appel d'offres**

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- Les délais sont corrects.
- Les membres du collège d'évaluation sont mentionnés nommément conformément à l'art. 12.3 SIA 144.
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont correctes.

Manques de l'appel d'offres

Un prestataire externe a été sollicité préalablement à l'appel d'offres afin de formuler des renseignements marginaux lors de l'élaboration du cahier des charges. Il est autorisé à participer à l'appel d'offres. Le nom du bureau n'est pas indiqué.

Contacté par l'OMPr, l'organisateur indique qu'il s'agit d'une erreur. Aucune préimplication n'existe pour ce marché. Cet aspect sera confirmé par le biais des réponses aux questions.

Observations de l'OMPr

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, et qu'il n'en respecte que partiellement les principes généraux.
- L'OMPr se réjouit que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, soit utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.
- L'OMPr constate que le dossier se ne réfère pas au Règlement sur les prestations et les honoraires en vigueur. Les versions utilisées dans cette procédure ayant été abrogées, elles ne devraient plus être utilisées.

